



Règlement du concours **nouvelle** 2016-2017

Le thème du concours de cette année est « Rue ».

Article 1 Organismes

Les Crous organisent un concours national de nouvelle en partenariat avec France Culture, la ville de Villeneuve d'Ascq, les universités de Lille 1, 2 et 3, l'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, l'université d'Artois, l'université du Littoral Côte d'Opale et la Fédération universitaire et polytechnique de Lille.

Le Crous de Lille-Nord pas de calais pilote le projet.

Article 2 Forme et nature

La forme choisie pour le concours est celle de la nouvelle. Elle doit se conformer aux caractéristiques suivantes :

- être une œuvre originale, non publiée, individuelle et comporter un titre.
- être écrite en français, anonyme, soignée, dactylographiée, paginée et comporter l'indication du nombre de mots (2 500 mots maximum.)

Article 3 Candidats

Le concours de la nouvelle est ouvert à tous les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français ainsi qu'aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur d'un pays membre de l'Organisation Internationale de la Francophonie (liste des pays membres accessible sur francophonie.org et en annexe de ce règlement)

Article 4 Modalités de participation

La participation requiert l'envoi d'un dossier complet d'inscription comprenant :

→ A télécharger sur le site etudiant.gouv.fr ou à retirer auprès des services culturels des Crous:

- le formulaire d'inscription «concours à thème »
- la lettre d'autorisation de publication,.

→ Autres pièces :

- la nouvelle en deux exemplaires anonymes qui ne seront pas retournés à l'auteur, **s'inscrivant dans le thème « RUE »**
- la photocopie de la carte d'étudiant justifiant une inscription pour l'année universitaire 2016-2017

Tout participant s'engage à faire parvenir au Crous une nouvelle :

- dont il est lui-même l'auteur ;
- qui n'a pas été primée dans un autre concours ;
- qui n'a pas fait l'objet de publication préalable, ni de contrat d'édition à venir.

Du seul fait de leur participation, les auteurs garantissent les organisateurs et les jurys contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées.

Tout dossier incomplet, non conforme, ou arrivé hors délai sera rejeté.

Les candidatures doivent être envoyées au Crous de rattachement de l'étudiant ou au Crous de Lille pour les candidatures hors de France. Les candidatures **hors de France exclusivement** peuvent également être envoyées par courriel à concoursdenouvelle@crous-lille.fr : photocopie de la carte d'étudiant, formulaire d'inscription, lettre d'autorisation et nouvelle anonyme, format pdf.

La participation est limitée à une œuvre par étudiant.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 13 mars 2017.

Article 5 Processus de sélection

Dans chaque Crous, un jury composé de professionnels du livre (libraire, bibliothécaire, éditeur, écrivain), d'enseignants et de lecteurs avertis, effectuera une sélection régionale, sous réserve d'un nombre suffisant de participants. Dans le cas contraire, les Crous adresseront directement les candidatures au Crous de Lille.

Les Crous enverront les deux nouvelles retenues au Crous de Lille qui organisera la pré-sélection nationale des nouvelles.

Les nouvelles ainsi sélectionnées (environ une vingtaine) seront ensuite présentées au jury national, en vue de l'attribution des prix nationaux.

Les membres du jury seront guidés dans leurs choix par un ensemble de critères communs : originalité de l'histoire, qualité du style, émotions dégagées par le texte et respect de l'orthographe et de la grammaire.

Article 6 Prix

Composition des prix :

- **1er prix : 2 000 €.**
- **2e prix : 1 000 €.**
- **3e prix : 500 €.**

Par ailleurs, **un choix des meilleures nouvelles dont les trois lauréates feront l'objet d'une publication par le Crous de Lille sous forme de recueil.**

France Culture enregistrera une lecture de trois à cinq nouvelles parmi celles publiées dans le recueil, diffusée à l'antenne courant 2017.

Les résultats nationaux seront publiés sur etudiant.gouv.fr au cours du mois de novembre 2017.

Ces prix ne pourront pas être réclamés sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement. Les gains ne sont ni cessibles, ni remboursables. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature et la valeur des prix en cas de nécessité.

Article 7 Informations légales

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement.

Conformément à la loi Informatique et libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

Article 8 Autorisations et responsabilités

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes, ou dommages causés à l'œuvre envoyée.

Le Crous et les Crous ne sauraient être rendus responsables des retards et des pertes d'envois du fait des services postaux, des sociétés de livraison ou de leur disparition résultant d'un cas fortuit ou de force majeure ou du fait d'un tiers. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté.

Les concurrents autorisent le réseau des œuvres universitaires et scolaires à utiliser librement les nouvelles qui lui auront été adressées pour publication, reproduction et représentation sur différentes formes de supports écrit, électronique ou audiovisuel, à savoir :

- Parution dans les publications des Crous, la lettre du Crous et des Crous ou dans les supports de nos partenaires.
- Sites internet etudiant.gouv.fr et des Crous et intranet.
- Toute publication dans les médias dans le cadre de la promotion des résultats du concours et des concours suivants.
- Utilisation des nouvelles après le concours (informations liées au concours étudiant de la nouvelle).

Ces utilisations ne pourront donner lieu à une rétribution ou au versement de droits d'auteur.

Pour toute demande particulière, autre que celles mentionnées dans ce règlement, le réseau des œuvres universitaires et scolaires s'engage à en informer les auteurs et à n'utiliser leurs textes qu'avec leur autorisation préalable.

Article 9 Respect du règlement

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

Date de clôture des inscriptions : 13 mars 2017

ANNEXE

LISTE DES PAYS MEMBRES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

www.francophonie.org

- Albanie
- Andorre
- Arménie
- Belgique
- Bénin
- Bulgarie
- Burkina Faso
- Burundi
- Cambodge
- Cameroun
- Canada
- Canada Nouveau-Brunswick
- Canada Québec
- Cap-Vert
- Centrafrique
- Comores
- Congo
- Congo RD
- Côte d'Ivoire
- Djibouti
- Dominique
- Egypte
- Ex-Rép yougoslave de Macédoine
- France
- Gabon
- Grèce
- Guinée
- Guinée Bissau
- Guinée équatoriale
- Haïti
- Laos
- Liban
- Luxembourg
- Madagascar
- Mali
- Maroc
- Maurice
- Mauritanie
- Moldavie
- Monaco
- Niger
- Roumanie
- Rwanda
- Sainte-Lucie
- Sao Tomé et Príncipe
- Sénégal
- Seychelles
- Suisse
- Tchad
- Togo
- Tunisie
- Vanuatu
- Vietnam
- Fédération Wallonie-Bruxelles